

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO – V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Absents : V. TORMO – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO – V. POINT – V.JULLIEN

Représentés par pouvoir : C. RIOU – A. MILON – S. LAGNEAU – E. CATILLON – R. PATURAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : A. LAHRIFI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2017
Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

1

2017 09 02 : signature d'une convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour l'obtention, l'attribution et l'usage des cartes d'authentification et de signatures fournies par l'ANTS, nécessaire pour la mise en œuvre de la plateforme des échanges dématérialisés des données de l'état civil.

2017 09 03 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC pour le contrôle technique de construction relative à l'ouverture d'un restaurant dans l'ancienne mairie, contrat prenant effet dès sa notification pour une durée de 2 mois moyennant la somme de 918€ TTC.

2017 09 04 : signature d'une convention de formation avec l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social pour la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale du 11 septembre 2017 au 29 juin 2018 plus un jour en octobre moyennant la somme de 6 800€ TTC.

2017 09 05 : vente d'une concession perpétuelle au nom de monsieur Courtet Serge et Madame Caruana Jocelyne épouse Courtet à compter du 25 août 2017 moyennant la somme de 2 049 €.

2017 09 06 : annule et remplace la décision municipale du 22 juin 2017 : signature d'un contrat avec la société Symbiose pour la maintenance de 5 copieurs numériques pour une durée de 60 mois à compter du 01/07/2017 selon les modalités suivantes :

- Facturation trimestrielle à terme échu.
- 0.006 € la copie noir et blanc pour 3000 copies trimestre.
- 0.06 € la copie couleur pour 3000 copies trimestre.
- Un réajustement au 31/12 de chaque année suivant le nombre de copies réalisées.
-

2017 09 07 : signature d'une convention d'objectifs et de financements relative au centre social Césam avec la CAF de Vaucluse, le montant destiné au projet Accompagnement parents enfants à travers des temps d'écoute est de 1 000 €.

2017 09 08 : signature d'un contrat avec l'entreprise AHP-Sarriens pour l'extraction des buées grasses en cuisine. Le contrat prendra effet le jour de sa notification et ce jusqu'au 31/12/2017 non renouvelable. Le montant des prestations s'élèvent par, an, à :

- Cuisine centrale n°1 30-30 : 1440 € TTC pour 2 passages.
- Cuisine centrale n° 1 30-31 : 720 € pour 2 passages.
- Crèche multi accueil n° 1 30-32 : 216 € pour 1 passage.
- Plaine sportive n° 1 30-33 : 180€ pour un passage.
- Self centre administratif n°1 30-34 : 300 € TTC pour 1 passage
-

2017 09 09 : vente d'une concession trentenaire au nom de monsieur Mascle André et Madame Mourgues Dosithée épouse Mascle à compter du 8 septembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 09 10 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux au château Pamard avec l'association Musiques et plus. Convention signée pour une durée de 1 an reconductible.

2017 09 11 : vente d'une concession trentenaire au nom de monsieur Hsaïn Abdel à compter du 11 septembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 09 12 : signature d'un marché négocié pour la modification du PLU, marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société CITADIA CONSEIL pour un délai global de 4 mois à compter de sa notification et pour un montant de 2 437,50 €.

2017 09 13 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation de 2 spectacles théâtre forum « Addictions, cyberdépendance et jeux vidéo » avec l'association Autres le 21 novembre 2017 au Pôle Culturel à 9h30 et 14h30.

2017 09 14 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle théâtre forum « La vie en bleus » avec l'association Autres le 24 novembre 2017 pour une durée d'1h30 à 2h au Pôle Culturel.

2017 09 15 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec le producteur MDA Organisation pour donner une représentation à la salle des fêtes de Sorgues le mercredi 13 décembre 2017 pour un montant de 700 € TTC.

2017 09 16 : signature d'un contrat d'engagement d'un compositeur pour écrire la musique d'un concert, dans le cadre de la thématique « années 20 », qui sera donné le 15 mars 2018 au Pôle Culturel Camille Claudel pour un montant de 3 312,20 € TTC.

2017 09 17 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Olympique Club Sorguais Hand Ball ». Convention passée pour les déplacements suivants :

- La Fariède (83) pour le week-end du 30/09/2017 au 01/10/2017
- Saint Raphaël (83) pour le week-end du 18/11/2017 au 19/11/2017
- Draguignan (83) pour le week-end du 25/11/2017 au 26/11/2017
- Villeneuve Loubet (06) pour la journée du 10/12/2017
- Grasse (06) pour le week-end du 12/05/2018 au 13/05/2018
-

2017 09 18 : Signature d'un avenant au contrat d'assurance passé avec la SMACL pour assurer les expositions, Fête de la Science et Urbanbees, pour un montant de 700,52 € TTC.

2017 09 19 : signature d'une convention de formation continue pour la formation continue obligatoire en transport en commun avec la société ODF pour un montant de 660 € TTC.

2017 09 20 : signature d'un contrat de prestation de service avec M. Dal Palu Bruno (psychologue formateur) pour assurer 3 séances pour les accueillants du L.A.E.P., le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'à décembre 2017, moyennant la somme de 480 €

2017 09 21 : autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention de subventions 2017 relative au contrat de ville 1^{ère} et 2^{ème} tranches de subventions de fonctionnement avec le département.

2017 09 22 : autorisation donnée à M. le Maire à signer l'avenant à la convention de subventions 2017 pour la programmation du Contrat de Ville 2017 du centre social avec le Conseil Départemental.

2017 09 23 : vente de la concession d'une case de columbarium à Madame Vilette Micheline épouse Tanguy à compter du 25 septembre 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 380 €.

2017 10 01 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 23 places, Volkswagen Crafter immatriculé AV-655-XH, avec l'association ASSER. Convention passée pour le déplacement des jeunes dans le cadre des différents projets organisés par l'ASSER du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2018.

2017 10 02 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mme Marthe Horard pour assurer l'animation « éveil artistique » du Relais parents Assistantes Maternelles pour le second semestre 2017, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'à décembre 2017 pour un montant de 505 € TTC.

2017 10 03 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association Ping Pong Club. Convention passée pour les déplacements suivants :

- Val d'Ozon pour le week-end du 14/10/2017 et 15/10/2017
- Pertuis pour les 16 et 17 décembre 2017
- Toulon et Six-Fours les plages (83) pour les 27 et 28 janvier 2018
- Cusset (03) pour les 17 et 18 mars 2018

2017 10 04 : remboursement d'un sinistre au pôle culturel (fuite d'eau) le 14/12/2016, montant du remboursement 7 333,36 €.

2017 10 05 : remboursement d'un accident de véhicule le 18/04/2016, montant du remboursement partiel 445,90 €.

2017 10 06 : signature d'une convention de formation avec ODF pour le CACES Cat 1B sur les Plates Formes Elévatrices de Personnes du 13 au 15 novembre 2017 pour 3 agents moyennant la somme de 1278 € TTC.

2017 10 07 : signature d'une convention de mise à disposition d'une salle située rue Louis Daquin à Sorgues avec l'association « Les Restos du Cœur » pour une utilisation le jeudi et le vendredi durant l'année civile, cette convention prend effet le 20/10/2017.

2017 10 08 : signature d'un avenant au bail de la gendarmerie de Sorgues chemin de l'Oiselay corrigeant le montant du loyer annuel du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019, loyer qui pour cette période passe de 230 085 € à 224 500,41 €.

2017 10 09 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Le crime de l'orpheline » avec la SARL Arts et Spectacles Production le 10 mars 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 6 254,88 €.

2017 10 10 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Inspecteur Toutou » avec la compagnie UCORNE le 16 décembre 2017 au Pôle Culturel pour un montant de 3 687 €.

2017 10 11 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze ». Convention passée pour les déplacements suivants :

- Le 29/10/2017 Uchaud
- Le 12/11/2017 Lerins
- Le 03/12/2017 Pernes les Fontaines
- Le 17/12/2017 Dignes
- Le du 19/01/2018 au 21/01/2018 Marignane
- Le 11/02/2018 Saint Mandrier
- Le 25/02/2018 Gap
- Le 18/03/2018 Orange
- Le 01/04/2018 Vauvert

2017 10 12 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 5 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau. Vu le contrat initial de Mme Du Chaffaut arrivé à terme le 19 août 2016 il convient de signer un nouveau contrat courant du 1^{er} septembre 2016 au 19 août 2018.

2017 10 13 : Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Pierre et le loup » avec la compagnie « Promptu » le 02 février 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 3 966,80 €.

2017 10 14 : Passation d'un marché pour l'entretien des bâtiments communaux en ce qui concerne les menuiseries aluminium / PVC et la vitrerie avec la société Sorg'Alu pour un montant minimum de 5 000€ TTC et maximum de 60 000€ TTC. Ce marché à bons de commande débutera à compter de sa notification et ce pour une durée de 12 mois.

2017 10 15 : Passation d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise Auzet pour la réfection des planchers du Château Saint Hubert. Ceci pour un montant de 72 522 € TTC, pour une durée de 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

2017 10 16 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 4 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau. Vu le contrat initial de M. GUSTIN arrivé à terme le 19 août 2016 il convient de signer un nouveau contrat courant du 20 août 2016 au 19 août 2018.

FINANCES

1. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE** - (Commission des Finances du 08/11/17) – Rapporteur : E. ROCA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'activité 2016 de la concession de distribution publique d'électricité.
2. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ**
(Commission des Finances du 08/11/17) - Rapporteur : M. PEREZ
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'activité 2016 de la concession du service public du gaz.
3. **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 du délégataire du service de l'assainissement.
4. **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DU SITTEU ET RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : T. LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2016 et du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif transmis par le SITTEU.
5. **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. SOLER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
6. **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO)** - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : P. COURTIER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 de la CCPRO.
7. **RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 de la CCPRO sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
8. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : P. COURTIER
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau consultable à la direction des finances ; **crée** les autorisations de programme suivantes sur le budget annexe de l'assainissement :

- travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la route d'Entraigues pour un montant de 461 901 € HT sur les exercices 2017 et 2018.
- travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Ducrest pour un montant de 300 000 € HT sur les exercices 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité

9. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget principal de la ville voté le 23 Mars 2017 consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

10. MISE A DISPOSITION DES MOYENS DE PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES – MODIFICATION DES TAUX D'AFFECTATION - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : D. RENASSIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le tableau ci-dessous des mises à disposition du personnel sur les budgets annexes avec une évaluation sur 2017 du coût et le taux d'affectation qui s'appliquera à compter de l'exercice 2017 :

Budgets annexes	Taux d'affectation aux budgets annexes applicable à compter de l'exercice 2017	ESTIMATION FINANCIERE 2017
<u>Assainissement</u>	1.5% du coût de la DGS, de la DRH, et de la DAF	18 465 €
<u>Cuisine centrale</u>	Coût du personnel suivant : - 4 cuisiniers à 100 % - 5 préparatrices et aides préparatrices dont 2 à 100%, 1 à 46%, 1 à 11% et 1 à 4% - 1 lingère à 23 %	275 651 €
<u>Pompes funèbres</u>	Montant facturé par la CCSC à la ville dans le cadre de l'application de la convention de prestation de services du 27 Décembre 2016 entre la ville et la CCSC pour les prestations obsèques	NEANT
<u>Transport urbain</u>	3% du coût la DGS, DRH, DAF, Communication, Cabinet du Maire et Directeur de la DSAP 10.45% du pole proximité urbaine de la DST 25% de la régie du transport urbain	86 981 €
<i>Total des mises à disposition</i>		<i>381 097 €</i>

Adopté à l'unanimité

11. AJOUT DE TARIF POUR LA RESTAURATION - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : R. PETIT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ajoute les tarifs ci-dessous pour la restauration et applicable sur l'année scolaire 2017/2018 :

- Repas et goûter de la journée d'automne du 3ème âge : 7.81 €.
- Panaché d'entrées pour le repas des familles et des amis du Foyer Logement : 1.41 €.

Il est précisé que les autres tarifs votés par délibération du 27 Avril 2017 restent inchangés.

Le tableau rectifié des tarifs applicables pour la restauration est consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

12. **CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE** - (Commission Education du 07/11/17) – Rapporteur : M. NIQUE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal fixe les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2018 à 190 € par dossier ; **dit** que la dépense totale est prévue au Budget 2018 de la commune, fonction 200, Chapitre 67, article 6714 et **autorise** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité
13. **REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6^E** - (Commission Education du 07/11/17) – Rapporteur : M. PEREZ
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal offre un dictionnaire à chaque élève passant en sixième ; **dit** que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2018 ; **autorise** Monsieur le Maire à établir la liste des bénéficiaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2018 et **autorise** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

14. **INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL** - (Commission d'Aménagement du territoire et habitat du 9/11/2017) – Rapporteur : J.F. LAPORTE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil ; **décide** que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ; **charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce terrain, et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier notamment l'acte authentique qui régularisera la présente transaction,
dit que :
- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune, fonction 822, article 2112.
Adopté à l'unanimité
15. **VENTE DU BIEN CADASTRE CD 100 AUX PROPRIETAIRES DES PARCELLES CADASTREES BV 140 ET 141 AU TERME DE LA PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE** - (Commission d'Aménagement du territoire et habitat du 9/11/2017) – Rapporteur : F. THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte au terme de la procédure de bien sans maître, de revendre ce bien aux conjoints HOFFMANN, propriétaires des parcelles BV 140 et 141, propriété bâtie la plus proche de la parcelle cadastrée CD 100, qui prendront à leur charge l'ensemble des frais liés aux procédures et les frais notariés afin d'assumer leurs obligations en matière de débroussaillage ; **charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier et **dit** que ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
Adopté à l'unanimité
16. **CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE** - (Commission de l'Aménagement du territoire et habitat en date du 9/11/17) – Rapporteur : V. MURZILLI
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la convention d'intervention foncière qui prévoit de prolonger la durée globale de la convention jusqu'au 31 décembre 2020 ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.
Dit :
- que la dépense est prévue au budget de la Commune sur le compte 8331-6288,
- qu'un exemplaire de la présente délibération sera notifié à la SAFER
Adopté à l'unanimité

17. **MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC – DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME** - (Commission aménagement du territoire et de l'habitat du 9 novembre 2017) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer les modalités de mise à disposition comme suit :

- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée du **11 décembre 2017 au 16 janvier 2018 inclus**, à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, aux horaires d'ouverture du public **du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H à 17H30**.
- Dans les mêmes conditions le dossier sera également consultable sur un poste informatique.
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, selon les mêmes modalités, conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.
- Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.sorgues.fr, rubrique territoire - urbanisme. Les observations pourront être formulées à l'adresse mail suivante : urbanismeads@sorgues.fr

Dit que le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations et que cet avis sera publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département, au moins huit jours avant la mise à disposition du public ; **dit** que la délibération fera l'objet d'un affichage dans le hall du centre administratif durant un mois et pendant toute la durée de la mise à disposition du public ; **dit** que le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public sera ensuite approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal et **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicités de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier. La délibération sera transmise au Préfet de Vaucluse

Adopté à l'unanimité

VIE SPORTIVE

18. **BONS D'ACHAT AUX SPORTIFS MERITANTS** - (Commission des Sports du lundi 06/11/17) –

Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 150 euros pour un titre individuel et de 100 euros par sportif pour un titre obtenu en équipe.

Adopté à l'unanimité

19. **CONVENTIONS TRIENNALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE** - (Commission des Sports du 06/11/17) – Rapporteur : E. ROCA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la politique de développement associatif de la ville de Sorgues et son soutien à l'ensemble des projets associatifs locaux et **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

20. **ATTRIBUTION DE BOURSES SPORTIVES** - (Commission des Sports du 06/11/17) – Rapporteur :

T. ROUX

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une bourse sportive d'une valeur de 190 euros à M. Yanis NAKRAOUI et à Melle Laurine COMBE.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

21. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL** – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs tel que mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

22. **MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie le tableau des indemnités pour un élu :
- Christian RIOU, 9^{ème} adjoint (délégation Fêtes et Cérémonies, Activité commerciale locale) passe à 23 % de l'indice 1022,
Adopté à l'unanimité

DIVERS

23. **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUVEZE**
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. SOLER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accorde une subvention complémentaire à l'association Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze d'un montant de 11 500 € ; **précise** que la dépense sera inscrite au budget principal 2017 de la commune au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
Adopté à l'unanimité
24. **AJOUT DE TARIF POUR L'ACCUEIL JEUNES ET LE CESAM** – Rapporteur : Pascal DUPUY
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :
Ajoute les tarifs ci-dessous pour l'accueil jeunes et le CESAM et applicables au mois de décembre 2017 :
ACCUEIL JEUNES :
Location de patins pour la patinoire : 2 €/location.
CESAM :
Fête de Noël : 2 €/personne pour les adhérents CESAM et 3 €/personne pour les non adhérents CESAM.
précise que les autres tarifs votés par délibération du 15 Décembre 2016 pour l'Accueil Jeunes et le CESAM restent inchangés.
Adopté à l'unanimité
25. **ANNULATION DE LA DELIBERATION N°9 DU 24 NOVEMBRE 2016 RELATIVE AU RETOUR DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO) ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal annule la délibération n°9 du 24 Novembre 2016 relative au retour des emprunts de la CCPRO et au transfert de ces mêmes emprunts à la CCSC dans l'attente de la décision du Préfet de Vaucluse.
Adopté à la majorité
3 abstentions : G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Fait à Sorgues, le 24/11/17
Le Maire

Thierry LAGNEAU

